

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 30 MAI 2023

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Ont **pris connaissance du calendrier du budget initial 2024** ;
- Ont **adopté** par 25 voix pour et 5 voix contre (30 votants) **la politique de recrutement et de rémunération en matière de contrats de post-doctorat, de chercheuse ou de chercheur en post-doctorat** ;
- Ont **adopté** par 26 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention (31 votants) **le contingent de 33 semestres de CRCT au titre de l'établissement à compter de l'année universitaire 2023-2024** ;
- Ont **pris connaissance du bilan du plan d'action 2021-2023 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à Sorbonne Université** ;
- Ont **adopté** par 26 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions (31 votants) **les capacités d'accueil en médecine des étudiantes et étudiants étrangers hors UE pour la rentrée 2023-2024** ;
- Ont **approuvé** par 25 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention (31 votants) **les droits annuels de scolarité et tarifs en formation continue pour l'année universitaire 2023-2024** ;
- Ont **approuvé** par 26 voix pour et 5 abstentions (31 votants) **l'auto-évaluation à mi-parcours du plan HRS4R** ;
- Ont **approuvé** par 30 voix pour et 1 abstention (31 votants) **l'intégration des activités du théâtre Molière au sein de la Direction des Affaires Culturelles de la Faculté des Lettres** ;
- Ont **approuvé** par 26 voix pour et 5 voix contre (31 votants) **la cession de l'immeuble sis 96 boulevard Raspail** ;
- Ont **approuvé** par 25 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention (30 votants- 1 refus de prendre part au vote) **la recapitalisation de la Satt Lutech** ;
- Ont **pris connaissance du rapport d'activité du médiateur** ;
- Ont **approuvé** par 25 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention (31 votants) **la délégation de pouvoir donnée à la présidente de signer tout acte relatif à la constitution d'une servitude accordée à la société Enedis sur la parcelle cadastrée section BY n°96 à Versailles** ;
- Ont **approuvé** par 30 voix pour et 1 abstention (31 votants) **le procès-verbal du 12 janvier 2023** ;
- Ont **approuvé** par 28 voix pour et 1 voix contre (29 votants -2 refus de prendre part au vote) **le procès-verbal du 13 février 2023** ;
- Ont **approuvé** à l'unanimité (31 votants) **la motion contre les réquisitions de logement CROUS à l'occasion des jeux olympiques de Paris 2024** ;

Sorbonne Université, de par son nombre important d'étudiantes et d'étudiants présents sur le territoire francilien et bénéficiaires de logements CROUS, est directement concernée par la situation.

Les étudiantes et les étudiants de notre établissement sont fortement susceptibles d'être impactés par cette opération de la DIJOP, avec des répercussions néfastes sur leurs vies et leurs études dès le second semestre de l'année universitaire 2023-2024.

Sorbonne Université, avec le soutien de sa communauté étudiante, fait la demande suivante auprès des acteurs politiques et institutionnels :

- **L'annulation des réquisitions de tout logement CROUS à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 impliquant l'expulsion des étudiantes et des étudiants refusant un accord de bénévolat à l'occasion des JPO et ayant besoins de rester en IDF durant la période que couvre les JPO.**
- **L'utilisation de logements sociaux dans l'unique cas où ceux-ci seraient vacants (sans bail en cours), sans aucune forme de contrainte ou demande faite au préalable aux étudiants et étudiantes de libérer leur logement.**

La Présidente de Sorbonne Université



Nathalie DRACH-TEMAM